

Récemment, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) a mis en place un processus d'agrément des institutions muséales et a publié un *Guide des exigences* à cet effet.

Divisé en huit grands secteurs d'interventions (gouvernance, ressources financières, ressources humaines, ressources physiques, relations avec les différentes clientèles, gestion des collections, conservation des collections, diffusion et éducation), le guide définit les exigences minimales que doivent remplir les institutions muséales qui souhaitent obtenir le statut d'institution muséale agréée. Parmi les critères figure l'obligation de disposer d'orientations ou d'un plan d'action de développement durable qui réfère aux cinq principes suivants:

- Équité et solidarité sociales
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Protection du patrimoine culturel
- Productions et consommation responsables

Ces principes découlent de la [Charte Musées et développement durable](#),

adoptée en octobre 2012 par la Société des musées du Québec (SMQ), afin de renforcer l'engagement des institutions muséales envers le développement durable et de répondre à l'appel de l'Agenda 21 de la Culture du Québec, mis en œuvre par le MCCQ.

Ainsi, toute institution muséale qui désire obtenir le statut d'institution muséale agréée doit notamment fournir un document démontrant ses orientations ou son plan d'action en développement durable, en accord avec ces 5 principes.

OUF!

Pour les institutions qui n'ont pas eu l'occasion encore de se pencher sur la question, tout n'est pas perdu, de l'aide et des outils existent! Lorsque la SMQ a instauré la *Charte Musées et développement durable*, le CQDD a produit [Développement durable. Guide pratique pour les institutions muséales](#), un outil pratique qui facilite l'implantation d'une politique de développement durable au sein de l'organisation. Spécifiquement adaptée aux institutions muséales, le guide fonctionne étape par étape, du démarrage au diagnostic, de la mise en œuvre au suivi.

Mais ce n'est pas tout! Pour ceux qui aimeraient profiter d'un encadrement plus personnalisé, le CQDD débutera bientôt l'accompagnement des cohortes formées d'organisations des secteurs culturel. Joignez-vous à nous!

INTÉRESSÉS À EN DISCUTER AVEC NOUS?

418 668-7533 p.117 | jean.martel@cqdd.qc.ca

